



DOSSIER D'ADHÉSION PROFESSIONNELS 2022

Ma structure :

Nom de ma structure (infos utilisées en interne au Cairn)

Statut juridique :

Type d'activité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personne référente :

Téléphone fixe : Mobile :

E-mail :

Renseignements à faire apparaître dans l'annuaire et le site internet du réseau du Cairn :

Nom commercial :

Horaires d'ouverture :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Site internet :

Courte présentation de l'activité :

.....

Liste de vos fournisseurs et/ou prestataires. Indiquez ceux qui acceptent déjà le Cairn.

.....

.....

.....

Mon tarif d'adhésion annuel :

Tarif d'adhésion annuel (janvier à décembre) à **prix libre et conscient**

- 1 à 50 € : adhésion minimum pour augmenter le réseau
- **50 € à 100 € : montant d'équilibre de l'association**
- 100 € à 200 € : soutien à la communication et l'animation du réseau professionnel
- 200 € à 250 € : investissement dans un système de gestion informatique commun à toutes les monnaies locales
- Plus de 250 € : consolidation d'un second poste salarié dans l'association

Règlement par :

- Chèque (à l'ordre de Le Cairn - Monnaie locale et citoyenne)
- Espèce (euros)
- Cairns ou [e]-cairns
- Virement (IBAN : FR76 4255 9100 0008 0144 2422 904 - BIC : CCOPFRPPXXX)

D'un montant de €

À

Le

- Je m'engage à respecter et appliquer la charte du Cairn

Signature :

Les bulletins et les règlements d'adhésions (chèque et espèce) doivent être :
- soit retournés à un bénévole de l'association, si cela vous est proposé
- soit renvoyés par courrier à l'adresse postale du Cairn :

Le Cairn, Monnaie locale et citoyenne

7, rue Très Cloîtres

38 000 Grenoble

adhesions@cairn-monnaie.com

www.cairn-monnaie.com

Tel : 06.65.44.65.87